

VOTRE AGENT GENERAL

M. Rodolphe LEJARD (EI)
 2 RUE DES TANNERIES
 77170 BRIE COMTE ROBERT
 Tel : 01 64 05 00 19
 brie.comte.robert@thelem-assurances.fr
 n° ORIAS : 07007840

20496

M. Vitor LEITAO
 9 RUE DE LA CHARDONNE
 77170 BRIE COMTE ROBERT

Ses références

IRC - 20496 - 1386

BRIE COMTE ROBERT, le 24 juin 2024

Références

Contrat N° : TMH213243144

ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité Civile Vie Privée

Thélem assurances atteste, sous réserve du paiement des cotisations, que le **Sociétaire** désigné ci-dessus est assuré par le contrat actuellement en vigueur sous le n° **TMH213243144**. Ce contrat garantit, **dans le cadre de la vie privée**, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourues par :

- le sociétaire, son époux(se) non séparé(e) de corps, concubin(e) ou partenaire lié(e) par un Pacte Civil de Solidarité domicilié(e) au foyer,
- leurs enfants mineurs : Jean-Miguel CHAVES LEITAO
- les personnes sous leur tutelle
- les enfants majeurs célibataires (vivant au foyer ou n'y vivant pas) s'ils poursuivent leurs études sans exercer de profession
- leurs descendants vivant au foyer

en raison des dommages corporels et matériels causés à autrui. Cette garantie s'exerce :

- au cours des activités scolaires et extra-scolaires, y compris à l'occasion de voyages de vos enfants
- lors de stage en entreprise matérialisé par un contrat régularisé. Nous ne garantissons pas les stages réalisés dans le secteur des professions de la santé sauf s'il s'agit de stage dont la vocation est exclusivement administrative.
- au cours des activités de loisirs ou sportives pratiquées à titre amateur

Cette garantie est accordée, **par sinistre**, dans la limite des montants suivants :

GARANTIES	LIMITE D'ENGAGEMENT PAR SINISTRE
A – RESPONSABILITE CIVILE Tous dommages confondus <i>Dont :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dommages matériels ou immatériels consécutifs, y compris ceux résultant d'incendie, d'explosion ou de l'action de l'eau 	5 000 000 €
	1 500 000 €
B - DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT Le seuil d'intervention est fixé à 220 €	16 000 €

La présente attestation valable **du 01/04/2024 au 31/03/2025** ne peut engager Thélem assurances en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le Directeur Général

S. Anto

